

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian BENSEN, Adjoint au Maire

Présents : Patrick BONNÉRY , Christian BENSEN, Pierre LABADIE, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Georges CLAYRAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL,

Empêchés : Xavier de VOLONTAT, Eric FABRE, Christine DAYER, Fabien CASSIGNAC

Procurations : Eric FABRE à Francette CROS

Secrétaire : Pierre LABADIE

OBJET

CESSION DE PARCELLES à la Commune - GFA Château Bories-Azeau

Nombre de conseillers
municipaux en service
15

Le Président de séance donne lecture du courrier par lequel Monsieur Laurent BORIES-AZEAU, co-gérant du GFA Château Bories-Azeau, exprime son souhait d'abandonner des terres non exploitées à la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse.

Le Président dresse la liste des parcelles concernées :

A1164	Le Cabirou	80a 00ca	Lande
A1842	Le Cabagnol	7a 10ca	Lande
B698	Combo del Baissel	35a 12ca	Lande
B701	Combe de la Sabine	8a 20ca	Lande
B712	Combe de la Sabine	15a 90ca	Lande
B747	Les Cresses	53a 65ca	Lande
C450	Las Faïchos	9a 58ca	Terre
C453	Las Faïchos	17a 60ca	Lande
C1039	Pech Poulailié	9a 00ca	Lande
C1568	Saint Benoît	5a 05ca	Lande
C701	Pech Musié	1ha 03a 30ca	Terre

Convocation en date
du :
1^{er} février 2024

Soit une surface totale de 3ha 44a 50ca et le chemin d'accès à la parcelle A2284 - La Coumelle

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Affichage en date du:
1^{er} février 2024

OUÏ l'exposé de son président

Vu les articles L 2242-1 et L 2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le don en terres du GFA Château Bories-Azeau pour une surface totale de 3ha 44a 50ca

ACCEPTE le don du chemin d'accès à la parcelle A2284 au lieudit La Coumelle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 011-211103510-20240206-D2024_02_06_17-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance
Pierre LABADIE



Pour le Maire absent
Le 1^{er} Adjoint chargé de la suppléance
Christian BENSEN